



RAPPORT D'ACTIVITÉS

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DU COMITÉ SYNDICAL LE 14 AVRIL 2025

2018-2024

Syndicat Mixte du SCOT
Plaine Du Roussillon



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2024

Le présent rapport d'activités porte sur les années 2018 à 2024, période correspondant à la procédure de révision du SCOT de la Plaine du Roussillon.

Il fait état des activités du Syndicat qui ont été présentées le plus exhaustivement possible.

**Syndicat mixte du SCOT
Plaine du Roussillon**
Contact : 04 68 37 79 52
9 Espace Méditerranée
6^e étage
66000 PERPIGNAN
www.scot-roussillon.fr

Rédacteur
Eve GOZE, Responsable du SM
Directeur de la publication
Jean-Paul BILLES, Président du SM

PAO
Agence d'Urbanisme CAtalane

Impression
Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon



SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| 1. LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ET LE SYNDICAT MIXTE | P 4 |
| 2. LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE | P 10 |
| 3. LE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | P 18 |
| 4. LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE | P 19 |
| 5. ZOOM SUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU SCOT | P 26 |
| 6. LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE | P 30 |
| 7. LES PERSPECTIVES APRÈS LA RÉVISION DU SCHÉMA | P 32 |

1

LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ET LE SYNDICAT MIXTE

> PÉRIMÈTRE DU SCOT

Depuis la création du périmètre initial, le territoire du SCOT a été successivement modifié par les arrêtés préfectoraux suivants :

Le périmètre initial du SCOT a été établi sur **76 communes** par arrêté préfectoral du **2 juillet 2003** ;

Arrêté préfectoral du **23 décembre 2008** : avec l'intégration de Bélesta dans la CC Roussillon Conflent, le territoire passe à **77 communes** au 1er janvier 2009 ;

Arrêté préfectoral du **27 mai 2010** (effet immédiat) : avec l'intégration de Cassagnes, Tautavel, Opoul et Montner (ex-communes de la CC Rivesaltais Agly) en tant que communes isolées, le territoire passe à **81 communes** ;

Arrêté préfectoral du **27 décembre 2010** : avec l'arrivée de Vingrau dans la CA Perpignan Méditerranée qui a par ailleurs intégré les communes de Cabestany, Cases de Pène, Cassagnes, Espira de l'Agly, Estagel, Montner, Opoul Périllos, Rivesaltes et Tautavel (communes isolées jusqu'au 31/12/2010), le territoire représente **82 communes** au 1er janvier 2011 ;

Arrêté préfectoral du **22 décembre 2011** : avec l'intégration de Fitou dans la CC Salanque Méditerranée, le territoire passe à **83 communes** au 1er janvier 2012 ;

Arrêté préfectoral du **14 novembre 2012** : avec l'intégration de Glorianes dans la CC Roussillon Conflent, le territoire passe à **84 communes** au 1er janvier 2013 ;

Arrêté préfectoral du **8 juillet 2014** : avec le départ des communes d'Elne, Bages et Ortaffa vers la CC Albères Côte Vermeille, le territoire passe à **81 communes** au 1er juillet 2014 ;

Arrêté préfectoral du **19 avril 2017** : avec le retrait de la CC Corbières Salanque Méditerranée du SCOT Plaine du Roussillon pour intégrer le SCOT de la Narbonnaise, le territoire du SCOT représente **77 communes** au 19 avril 2017.

Entre 2018 et 2024, période de référence du présent rapport d'activités, l'organisation politique du territoire n'a pas évolué.

SCOT PR

77 COMMUNES
344 145 HABITANTS*

COMMUNAUTÉ
URBAINE
PERPIGNAN
MÉDITERRANÉE

36 COMMUNES
276 919 HABITANTS*

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES SUD
ROUSSILLON

6 COMMUNES
25 011 HABITANTS*

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
ROUSSILLON
CONFLENT

16 COMMUNES
19 139 HABITANTS*

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES ASPRES

19 COMMUNES
23 076 HABITANTS*

*Les populations totales mentionnées sont les données de référence au 1^{er} janvier 2021 entrées en vigueur au 1er janvier 2024.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE ENTRE LE SCOT APPROUVÉ EN 2013 ET LE SCOT RÉVISÉ EN 2024

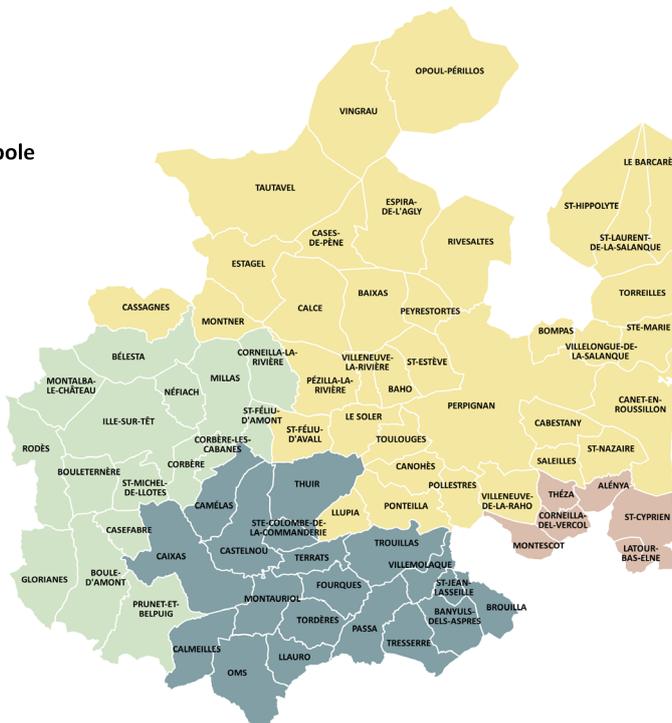
PÉRIMÈTRE AU 1^{ER} JANVIER 2013

- C.A Perpignan Méditerranée
- C.C Roussillon-Confient
- C.C des Aspres
- C.C Sud-Roussillon
- C.C Salanque Méditerranée
- C.C Secteur Illibéris
- Commune hors EPCI



PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

- C.U Perpignan Méditerranée Métropole
- C.C Roussillon-Confient
- C.C des Aspres
- C.C Sud-Roussillon



1

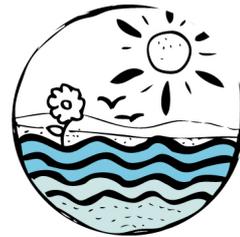
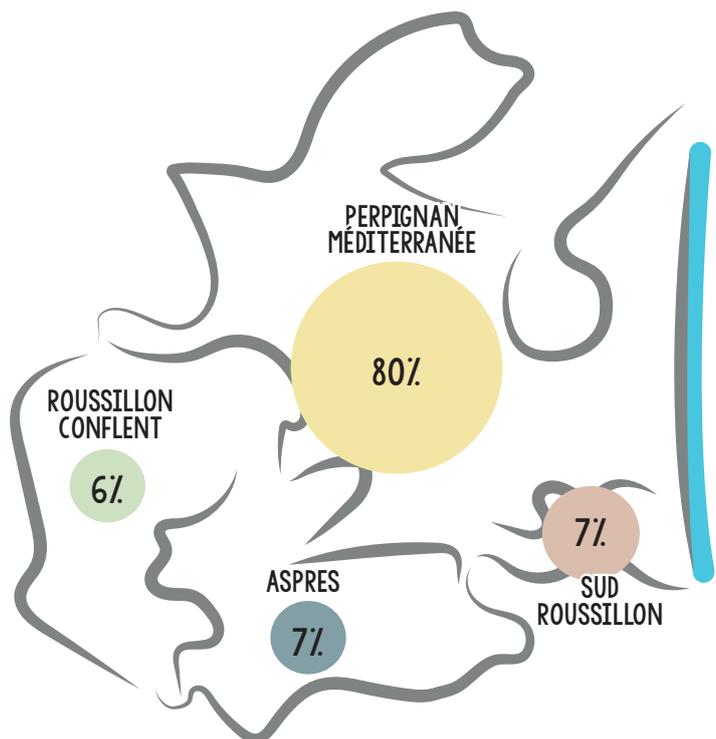
LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ET LE SYNDICAT MIXTE

> UN TERRITOIRE RICHE ET DIVERSIFIÉ

Le territoire du SCOT comprend une bonne partie de la plaine du Roussillon, qui a donné son nom au schéma. Il s'agit d'un territoire attractif, fort d'un cadre de vie et d'un climat privilégiés, et **débordant de contrastes et de diversités**, bases d'une grande richesse paysagère et environnementale.



- 77 COMMUNES
- 1 157 KM²
(28% DU DÉPARTEMENT)
- 344 154 HABITANTS*
(70% DU DÉPARTEMENT)
- RÉPARTIS SUR 4 EPCI :



29 km de littoral
(côte sableuse)



538 km² de zones agricoles



133 km² d'espaces artificialisés



381 km² d'espaces naturels

*Les populations totales mentionnées sont les données de référence au 1^{er} janvier 2021 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le cœur d'agglomération



**PERPIGNAN
ET LA 1^{RE} COURONNE**

La plaine



**LE CHAPELET DE VILLAGES
ET LES TERROIRS AGRICOLES**

Le littoral



**LES VILLES LITTORALES
ET LES ESPACES PROTÉGÉS**

Les massifs



**LES VILLAGES
ET L'ESPACE RURAL**

1

LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ET LE SYNDICAT MIXTE

> LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON

Le Syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral du 12 décembre 2003.

Initialement hébergé au sein de l'Association des maires de PO, son siège a ensuite été établi au rez-de-chaussée du bâtiment appartement au SYDETOM66 à Naturopôle (Toulouges) en juin 2005.

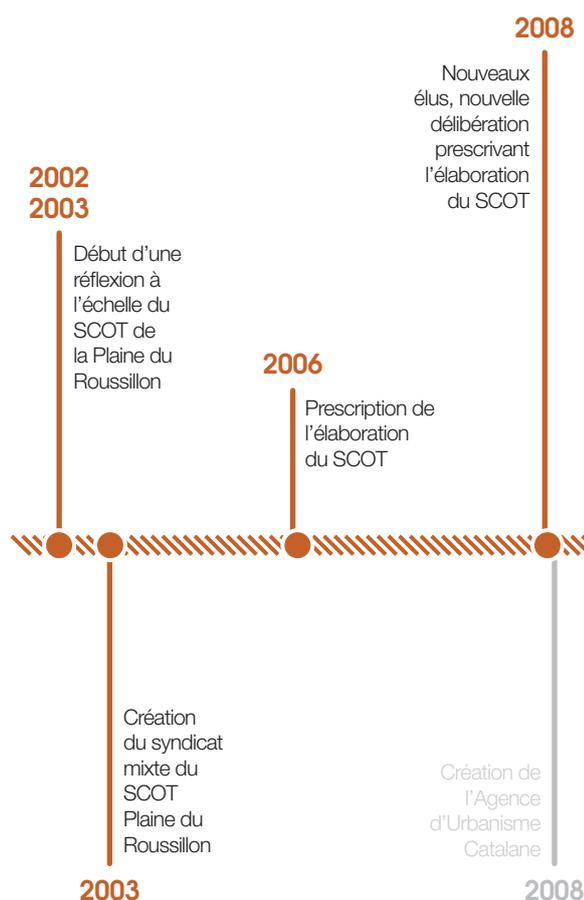
Suite à l'acquisition de locaux situés en centre-ville, au 9 Espace Méditerranée, le Syndicat mixte a installé son siège sur Perpignan en juillet 2015.

Les missions du Syndicat mixte sont les suivantes :

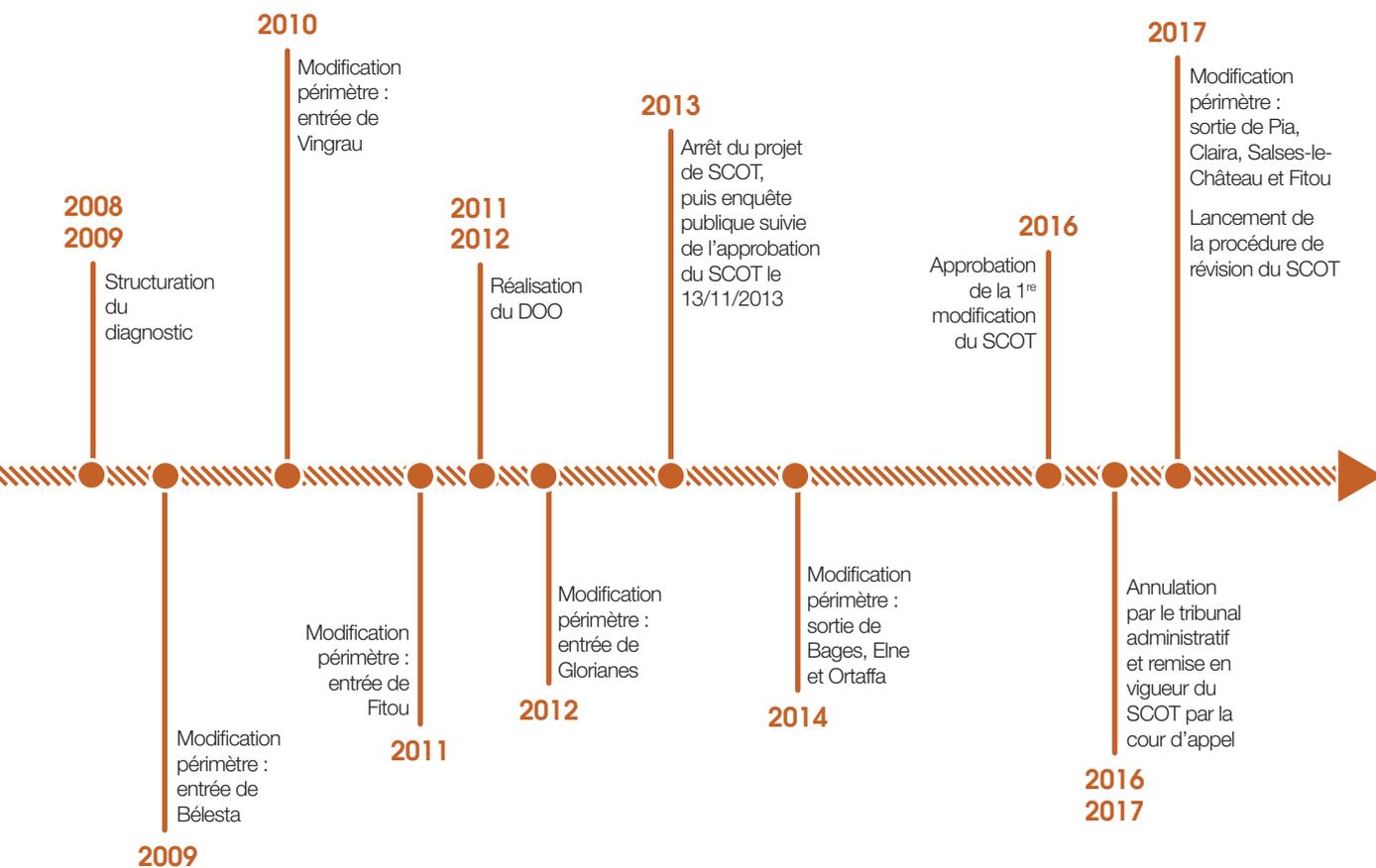
- Élaborer, suivre, évaluer et faire évoluer le SCOT ;
- Apporter sa contribution en tant que personne publique associée (PPA) dans l'élaboration des documents d'urbanisme et autres documents / projets en lien avec la planification ;
- Conseiller et accompagner les communes et intercommunalités dans la construction de leurs projets et documents d'urbanisme ;
- Être associé à tous projets, procédures sur lesquels le Syndicat mixte peut être consulté (permis d'aménager/ de construire d'opération de plus de 5 000 m² de surface de plancher, d'infrastructures photovoltaïques, ...), et son président associé (en tant que membre de commissions particulières comme les CDPENAF, CDAC, ou d'organismes de SAGE, ...)
- Participer à la réflexion d'élaboration des schémas d'échelle départementale, régionale (ex : SRADDET) et nationale, et aux échanges avec les territoires voisins dans le cadre de démarches InterSCOT ;
- Veiller et anticiper (sur) les évolutions législatives ;
-

> L'AURCA, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

L'agent du Syndicat mixte travaille en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) chargée de l'accompagner techniquement par la production d'études, l'animation des réunions et des débats, et la mise en forme de la démarche dans ses différentes étapes.



> RAPPEL SUR LA CRÉATION DE LA STRUCTURE ET LES ÉTUDES DU 1^{ER} SCOT



2

LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

> LE PRÉSIDENT



L'établissement est présidé depuis sa création par Monsieur Jean-Paul BILLES (Maire de Pézilla la Rivière et conseiller communautaire de Perpignan-Méditerranée).

Ce dernier a été réélu Président par le Comité Syndical le 21 septembre 2020 (suite aux élections municipales de 2020).

Par délibération du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020 complétée par délibération du 14 décembre 2021, le Président a reçu plusieurs délégations concernant notamment la prise de décision dans les marchés de moins de 90 000 € ht, la représentation du Syndicat en justice, la décision des lieux de réunions du Comité Syndical.

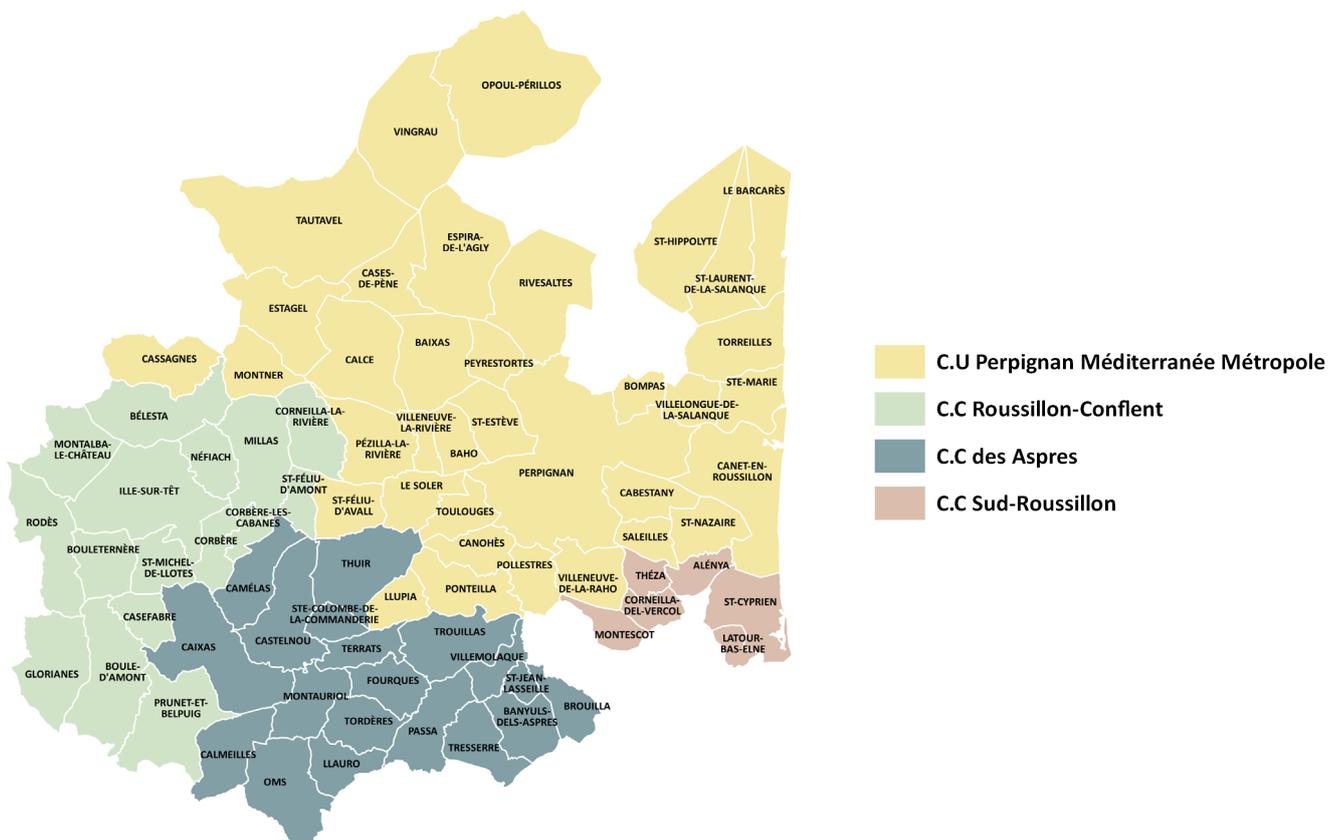
> LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical délibère sur toutes les affaires internes au Syndicat (procédures d'élaboration, de révision, de modification et de suivi du SCOT, budget /comptabilité, gestion du personnel, adhésions à des organismes divers, ...) et sur les procédures de documents d'urbanisme locaux, de plans et de schéma régionaux, de permis de construire, ...

Il est régulièrement informé en séance des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations, ainsi que de celles prises par le Bureau.

Les délégués titulaires et suppléants du Comité Syndical ont été élus par les conseils communautaires des 4 EPCI membres après les élections municipales de 2020. Ils ont été réinstallés lors de la séance du 21 septembre 2020.

Au 31 décembre 2024 le syndicat mixte était administré par **un Comité Syndical composé de 45 délégués selon la répartition suivante :**



LES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ SYNDICAL

TITULAIRES (22)

Patrick PASCAL
 Jean-Louis CHAMBON
 Armelle REVEL FOURCADE
 Edmond JORDA
 Thomas BALALUD DE SAINT JEAN
 Laurent GAUZE
 Stéphane LODA
 Jean VILA
 Jean-Paul BILLES
 Théophile MARTINEZ
 Patrick SARDA
 François RALLO
 Alain FERRAND
 Louis ALIOT
 Soraya LAUGARO
 Robert VILA
 Jean-Charles MORICONI
 Franck DADIES
 Jean-Marc PUJOL
 Laurence AUSINA
 Madeleine GARCIA-VIDAL
 Guy ALBALAT

SUPLÉANTS (22)*

Philippe FOURCADE
 Patrick GOT
 Roger GARRIDO
 Francis ALIS
 Gilles FOXONET
 Daniel BARBARO
 Marc BENASSIS
 Roger FERRER
 Bruno VALIENTE
 Jean-Marie MAROT
 Carole VIDAL
 Cécile MARGAIL
 Nicolas BARTHE
 Marion BRAVO
 Jacques PALACIN
 Alain DARIO
 Jacqueline IRLES
 Jean-Luc GAMEZ
 Philippe CAPSIE
 Jean-Claude TORRENS
 Philippe CAMPS
 Dominique CREN

**COMMUNAUTÉ
 DE COMMUNES
 ROUSSILLON
 CONFLENT**

TITULAIRES (7)

Jérôme PARRILLA
 Fernand ROIG
 Dominique NOGUES
 Alain DOMENECH
 Patrice VILA
 Marc BIANCHINI
 René LAVILLE

SUPLÉANTS (7)*

Jacques GARSAU
 Pascal TRAFI
 Claude AYMERICH
 Claudine BOTEBOL
 Monique BOHER
 Guy LAFFORGUE
 Caroline PAGES

**COMMUNAUTÉ
 URBAINE
 PERPIGNAN
 MÉDITERRANÉE**

**COMMUNAUTÉ DE
 COMMUNES DES ASPRES**

TITULAIRES (8)

Rémy ATTARD
 Maya LESNE
 Françoise BOUFFIL
 René OLIVE
 Michel THIRIET
 Laurent BERNARDY
 Fabienne SEVILLA
 Patrick BELLEGARDE

SUPLÉANTS (8)*

Josiane PONTICACCIA-DORR
 Chantal DELGADO
 Pierre TAURINYA
 Séverine ADROGUER-CASASAYAS
 Alix BOURRAT
 Fathia CHARPENTIER
 Michel HUGÉ
 Annie LELAURAIN

TITULAIRES (8)

Christophe MANAS
 Stéphane CALVO
 Thierry DEL POSO
 François BONNEAU
 Jean ROMEO
 Louis SALA
 Jean-Jacques THIBAUT
 Jean-André MAGDALOU

SUPLÉANTS (8)*

Valérie LISSARRE
 Dominique ANDRAULT
 Nathalie PINEAU
 Pierre ROGE
 Thierry LOPEZ
 Eliane BERDAGUER
 Thierry SOLDA
 Alain FERNANDEZ

**COMMUNAUTÉ DE
 COMMUNES SUD
 ROUSSILLON**

* Les suppléants sont nommément affectés aux titulaires.

2

LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

LES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

3 séances - 18 délibérations

2018

14 février 2018

Convention de partenariat 2018-2019 avec l'AURCA, DOB, Avis sur projet arrêté de POS en PLU de Cassagnes (avis favorable) ; Présentation d'une déclaration de projet emportant MEC du SCOT et du PLU de Perpignan ; Instauration gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur ; Méthodologie de travail sur la révision du SCOT et réalisation en cours du Bilan de l'application du SCOT de 2013 ; Ordre de mission permanent 2018 pour l'agent du SM.

5 avril 2018

Vote du Compte administratif 2017, vote du Compte de gestion 2017, vote des contributions financières à l'AURCA en 2018 ; Affectation du résultat 2017 au BP 2018 ; Vote du Budget primitif 2018 ; Vote de la cotisation des EPCI membres pour 2018 ; Avis sur le projet de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Perpignan (avis favorable).

2 octobre 2018

Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP ; Point sur les études de la révision du SCOT ; Présentation de la note d'enjeux du Préfet accompagnant le PAC ; Débat sur la prise en compte du risque inondation dans la révision du SCOT.

5 séances - 24 délibérations

2019

22 janvier 2019

Avenant à la convention de partenariat 2018-2019 avec l'AURCA ; DOB ; Avis sur le projet de création et d'extension du port de Ste Marie la Mer (avis favorable) ; 1^{er} débat sur les orientations du PADD (partie 1/2) ; Indemnité de Conseil du Trésorier ; Ordre de mission permanent 2019 pour l'agent du SM.

11 février 2019

1^{er} débat sur les orientations du PADD (partie 2/2).

21 mars 2019

Vote du Compte administratif 2018, vote du Compte de gestion 2018, vote des contributions financières à l'AURCA en 2019 ; Affectation du résultat 2018 au BP 2019 vote du Budget primitif 2019 ; Vote de la cotisation des EPCI membres pour 2019 ; Avis sur la création d'un PAEN sur Alénça (avis favorable).

9 juillet 2019

Validation des cahiers du Diagnostic ; Présentation du projet de PADD ; Avis sur le projet de SAGE des Nappes du Roussillon (avis favorable avec une réserve) ; Avis sur le projet arrêté du SCOT de la Narbonnaise (avis favorable) ; Avis sur le projet arrêté de SCOT Littoral Sud (avis favorable).

17 octobre 2019

Analyse des résultats de l'application du SCOT en vigueur ; Avis sur le projet arrêté d'élaboration du PLU de Corneilla la Rivière (avis favorable) ; Avis sur un projet de centrale photovoltaïque au sol sur banuls des Aspres (avis favorable) ; Avis sur un projet de centrale au sol sur Perpignan (avis favorable).

LES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

4 séances - 25 délibérations

2020

22 Janvier 2020

(Séance organisée sans quorum après report de la réunion du 15 janvier 2020) : convention d'objectifs 2020 avec l'AURCA ; Délibération permettant le recrutement d'agents contractuels pour les accroissements temporaires d'activités et les remplacements ; DOB ; Avis sur le PLH 2020-2025 de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée (avis favorable) ; Ordre de mission permanent 2020 pour l'agent du SM ; Point sur l'avancée des études de la révision.

25 février 2020

Vote du Compte administratif et de gestion 2019 ; Affectation du résultat 2019 au BP 2020 ; Vote des contributions financières à l'AURCA pour 2020 ; Vote du Budget primitif 2020 ; Vote de la cotisation des EPCI membres en 2020 ; Bilan intermédiaire de la procédure de concertation avec le public (phase Diagnostic-PADD) ; Bilan intermédiaire de la procédure d'association des PPA (phase Diagnostic-PADD) ; Avis sur le projet de SRADDET de la Région Occitanie (observations à intégrer) ; Avis sur le projet arrêté de PLUI valant SCOT de Conflent Canigou (avis favorable).

21 septembre 2020

Réinstallation des membres du Comité Syndical, Élection du Président, des vice-présidents et des membres du Bureau, délégations au Président, Désignation de représentants et de représentants suppléants au sein de divers organisme (AG de l'AURCA, CLE Nappes Roussillon, CLE SAGE Tech-Albères, CLE étang Salses Leucate, Comité de bassin versant étang Canet St Nazaire, Comité de rivière Tête st Bourdigou).

6 et 8 octobre 2020

Réunions d'information sur le SCOT et sa révision aux (nouveaux) membres du Comité Syndical et aux maires issus des élections de 2020.

4 séances - 24 délibérations

2021

26 janvier 2021

Présentation par la DDTM des attentes de l'État sur la révision du SCOT ; Adoption du règlement intérieur ; Délégations au Bureau ; Modification des représentants à l'AG de l'AURCA ; Convention d'objectifs SCOT AURCA pour 2021 ; Renouvellement de l'adhésion à OPEN-IG ; DOB ; Point sur les études de la révision.

23 mars 2021

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCOT ; Modification de la liste des représentants à l'AG de l'AURCA ; Vote du Compte administratif et de gestion 2020 ; Affectation du résultat 2020 au BP 2021 ; Vote des contributions financières à l'AURCA pour 2021 ; Vote du Budget primitif 2021 ; Vote de la cotisation des EPCI membres pour 2021 ; Avis sur le PLH 20-25 de PMM arrêté pour la 3^e fois (avis favorable) ; Avis sur deux projets de centrales photovoltaïques au sol sur Villemolaque (avis favorable) ; Ordre de mission permanent pour l'agent du SM ; Conventions de maintenance informatique et de mutualisation d'un photocopieur avec l'AURCA.

24 juin 2021

Avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 (avis favorable avec observations) ; Avis sur le projet de PGRI 2022-2027 (avis défavorable avec observations).

14 décembre 2021

Modification des délégations octroyées au Président ; Synthèse des travaux menés en 2021 sur la révision du SCOT ; 2^e débat sur le PADD (partie 1/2).

2

LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

LES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

3 séances - 16 délibérations

25 janvier 2022

Convention d'objectifs 2022-2023 avec l'AURCA ; DOB ; Augmentation valeur faciale tickets restaurant des agents ; Temps de travail des agents du SM ; Ordre de mission permanent des agents ; Avis sur le projet de Modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable de Perpignan (avis favorable) ; 2^e débat sur les PADD (partie 2/2) ; Point sur la procédure de révision du SCOT.

22 mars 2022

Vote du Compte administratif et de gestion 2021, Affectation du résultat de 2021 au BP 2022 ; Vote des contributions financières à l'AURCA pour 2022 ; Modification de la cotisation annuelle à la Fédération Nationale des SCOT ; Mise en place de la participation financière à la mutuelle santé des agents ; Vote du Budget primitif 2022 ; Vote de la cotisation des EPCI membres pour 2022 ; Avis sur le projet de Schéma Régional des carrières d'Occitanie (avis favorable) ; Point sur les études de la révision du SCOT.

5 Juillet 2022

Point sur les observations réceptionnées concernant les projets de PADD, de DOO et de DAAC ; Échanges sur le projet de PADD modifié suite au 2nd débat ; Échanges sur les réponses du Préfet de Bassin Rhône Méditerranée aux observations émises par le Syndicat mixte ; Point sur la révision du SCOT.

2022

5 séances - 19 délibérations

19 janvier 2023

DOB ; Échanges sur les dernières versions de PADD, DOO et de DAAC ; Prochaines échéances de la procédure de révision du SCOT.

9 février 2023

Échanges sur les cahiers du Diagnostic mis à jour ; Échanges sur les points restants à traiter dans le DOO et le DAAC ; Prochaines échéances de la révision du SCOT.

20 mars 2023

(Séance organisée sans quorum après report de la réunion du 16 mars 2023) : Vote du Compte de gestion et administratif 2022, Affectation résultat 2022 au BP 2023 ; Vote des contributions financières à l'AURCA en 2023 ; Convention de partenariat avec OPEN-IG pour l'acquisition d'une Occupation du sol ; Vote du Budget primitif 2023 ; Vote de la cotisation des EPCI membres en 2023 ; Avis sur la mise en comptabilité du SCOT dans le cadre de la Déclaration d'utilité publique concernant le projet de centre pénitentiaire à Rivesaltes (avis favorable) ; Avis sur un projet de création de ZAC Als Asparrots à Torrelles (avis favorable) ; Prochaines échéances du SCOT ; Ordre de mission permanent 2023 pour l'agent du SM ; Avenant à la convention administrative avec le CDG66 relative à la réalisation de la paye des agents.

2023

20 juillet 2023

(Séance avec absence de quorum transformée en réunion de travail) : arbitrages et derniers points à traiter avant arrêt du SCOT.

26 septembre 2023

Désignation nouveau représentant à la CLE de l'étang Salses Leucate ; Adoption de l'instruction budgétaire M57 ; Modification du RIFSEEP attribué aux agents ; Arrêt du projet de révision du SCOT et bilan de la concertation.

LES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

5 séances - 26 délibérations

6 mars 2024

(Séance organisée sans quorum après report de la réunion du 27 février 2024) : Point sur la procédure de révision ; Modification du tableau des effectifs, Convention de partenariat avec l'AURCA pour 2024 - 2026 ; Contrat de prestation In House avec l'AURCA pour la formalisation du dossier de SCOT révisé ; Renouvellement adhésion à OPEN IG pour 2024, Adoption du règlement budgétaire financier ; Modification des durées d'amortissement des immobilisations au 1.01.24 ; DOB ; Ordre de mission permanent 2024 pour l'agent du SM.

8 avril 2024

(Séance organisée sans quorum après report de la réunion du 28 mars 2024) : Vote du Compte de gestion 2023 ; Vote du Compte administratif 2023, Vote du Budget primitif 2024 ; Vote cotisation des EPCI membres pour 2024 ; Point sur la procédure de révision du SCOT, l'enquête publique et le PV de synthèse de la Commission d'enquête.

21 mai 2024

(Séance avec absence de quorum transformée en réunion de travail) : Point sur la procédure de révision du SCOT et validation des modifications à apporter au projet de SCOT avant approbation.

2 juillet 2024

Approbation du SCOT révisé ; Avis sur le projet de PLU arrêté de Thuir (avis favorable avec réserves) ; Remboursement de frais du Président ; Convention avec PMM sur la mise à disposition de données SIG.

19 décembre 2024

(Séance organisée sans quorum après report de la réunion du 12 décembre 2024) : Modification délégué suppléant à l'AG de l'AURCA ; Participation aux contrats de prévoyant labellisés des agents ; Convention d'inspection avec le CDG66 ; Ordre de mission permanent 2025 pour l'agent du SM ; Avis sur un projet de centrale photovoltaïque au sol sur Saint Hippolyte (avis favorable) ; Avis sur un projet de centrale photovoltaïque au sol sur Villemolaque (avis favorable avec une réserve et une observation).

2

LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

> LE BUREAU

Le Bureau peut délibérer dans les matières dont il tient délégation du Comité Syndical. Il est réuni à la demande du Président pour émettre des avis sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et les attributions du Syndicat mixte.

Par délibération du 26 janvier 2021, le Comité Syndical a octroyé au Bureau la possibilité d'émettre des avis sur la gestion administrative du Syndicat mixte, sur les modifications et modifications simplifiées de PLU, et sur d'autres projets sur lesquels le Syndicat mixte est consulté sans exigence d'avis formalisé.

Le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions de ce dernier lors de chaque séance du Comité Syndical qui suit.

Composition : 11 élus dont le Président, 5 vice-présidents et 5 membres (délibération du Comité Syndical du 21 septembre 2020).

Les membres du Bureau ont été renouvelés par élection du Comité Syndical le 21 septembre 2020.

Composition du Bureau au 31 décembre 2024 :

PRÉSIDENT : Jean-Paul BILLES

VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} : Thierry DEL POSO

2^e : Maya LESNE

3^e : Jérôme PARRILLA

4^e : Franck DADIES

5^e : Jean-Louis CHAMBON

MEMBRES

Rémy ATTARD

Thomas BALALUD DE SAINT JEAN

Christophe MANAS

Armelle REVEL FOURCADE

Patrice VILA

LES RÉUNIONS DU BUREAU

9 décembre 2020

Échanges sur rôle du Bureau ; présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et du projet de règlement intérieur ; Échanges sur travaux de la révision du SCOT (avancée études, difficultés liés au contexte sanitaire).

2020

21 janvier 2021

Échanges sur travaux de la révision du SCOT (avancée des études, point sur difficultés et thématiques particulières).

2021

7 mai 2021

Échanges sur travaux de la révision du SCOT (avancée des études, point sur difficultés et thématiques particulières).

21 octobre 2021

Échanges sur travaux de la révision du SCOT (avancée des études, point sur difficultés et thématiques particulières) ; Observation sur le projet de Modification n°1 du PLU de Cases de Pène transmise à la commune.

23 novembre 2021

Échanges sur travaux de la révision du SCOT (avancée des études, point sur difficultés et thématiques particulières)

29 septembre 2022

Échanges sur travaux de la révision du SCOT (avancée des études, point sur difficultés et thématiques particulières, arbitrages, observations remises par les PPA).

2022

21 octobre 2022

Échanges sur travaux de la révision du SCOT (avancée des études, point sur difficultés et thématiques particulières).

> LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Depuis l'installation du Syndicat mixte en 2004, aucune indemnité à destination des élus n'a été instaurée.

> LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

Le Président (ou son représentant) représente le Syndicat mixte lors des réunions organisées par des structures institutionnelles ou autres collectivités.

Le Comité Syndical a désigné un ou plusieurs représentants pour représenter le Syndicat mixte et/ou siéger au sein des instances / Comité de travail de certains organismes et établissements publics.

Au 31 décembre 2024, les représentants désignés sont les suivants :

| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
|--|--|---|
| AGENCE D'URBANISME CATALANE | Maya LESNE Patrice VILA Thierry DEL POSO Roger GARRIDO François RALLO Louis ALIOT Madeleine GARCIA-VIDAL Christophe MANAS Thomas BALALUD DE SAINT JEAN | Rémy ATTARD Alain DOMENECH Louis SALA Jérôme PARRILLA Marc BIANCHINI Marion BRAVO Carole VIDAL Jean-Jacques THIBAUT Jean-Marc PUJOL |
| CLE DU SAGE DES NAPPES DU ROUSSILLON | Le Président (Jean-Paul BILLES) | Alain DOMENECH |
| CLE DU SAGE DE L'ÉTANG DE SALSES LEUCATE | Alain FERRAND | - |
| CLE DU SAGE TECH ALBÈRES | Le Président (Jean-Paul BILLES) | Maya LESNE |
| Comité DE BASSIN DE L'ÉTANG DE CANET SAINT NAZAIRE | Le Président (Jean-Paul BILLES) | Jean VILA |
| Comité DE RIVIÈRE TÊT ET BOURDIGOU | Le Président (Jean-Paul BILLES) | Edmond JORDA |

INVITATION DU PRÉSIDENT OU DE SON REPRÉSENTANT DU SM AUX RÉUNIONS

(X) = représentation du SM à la réunion

La CLE du SAGE des Nappes du Roussillon :

le 17 avril 2018, le 5 juillet 2018, le 16 octobre 2018 (X), le 13 décembre 2018 (X), le 11 avril 2019, le 2 juillet 2019 (X), le 26 septembre 2019 (X), le 13 février 2020, le 20 octobre 2020 (X), le 3 février 2021, le 20 mai 2021 (X), le 23 novembre 2021 (X), 22 juin 2022, le 5 janvier 2023, le 15 juin 2023 (X), le 7 mars 2024 (X), le 2 juillet 2024 (X), le 30 janvier 2025 (X).

La CLE du SAGE de l'étang Salses-Leucate :

le 16 mars 2018 (X), le 7 mai 2019, le 3 février 2020, le 7 mai 2021, le 3 juin 2022, le 13 janvier 2023, le 28 avril 2023, le 1er mars 2024.

La CLE du SAGE Tech Albères :

le 28 mai 2018 (X), le 10 janvier 2020, le 21 octobre 2021 (X), le 9 juin 2022 (X), le 30 novembre 2022, le 15 janvier 2025 (X).

Du Comité de bassin de l'étang Saint Nazaire :

aucune réunion organisée.

Du Comité de rivière Têt et Bourdigou :

aucune réunion organisée.

3

LE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Depuis mai 2005, le Syndicat mixte est administré par un agent. Au sein de l'organigramme, Eve GOZE (attachée territoriale depuis le 1er novembre 2023, et précédemment Rédacteur principal 1ère classe) est la responsable de l'établissement public.

L'agent statutaire travaille à temps plein du lundi au vendredi à raison de 37 heures par semaine, soit 1 607 heures par an.

> MISSIONS DE L'AGENT

Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, l'agent de l'établissement prépare les éléments d'aide à la décision aux élus, pilote les travaux liés aux évolutions et au suivi du SCoT de la Plaine du Roussillon, et accompagne les collectivités dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et autorisations d'urbanisme.

TÂCHES TECHNIQUES :

- Suivi des diverses consultations pour avis et réalisation d'analyses techniques à destination des élus
- Lien technique avec l'Agence d'Urbanisme Catalane en charge des travaux afférents à la révision du SCOT
- Référente technique du Syndicat dans les échanges avec les communes, EPCI, PPA et autres organismes associés à la procédure de révision du SCOT
- Représentation technique du Syndicat mixte lors de réunions d'association sur des documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme, projets, ...
- Participation technique à la Conférence des SCOT sur le suivi des études d'élaboration et de modification du SRADDET Occitanie.

TÂCHES ADMINISTRATIVES :

- Préparation et exécution du budget
- Gestion des ressources humaines
- Préparation, organisation et suivi des séances du Comité Syndical et de réunions de travail diverses
- Réalisation des actions de communication diverses (lettres InfoSCOT, conférences de presse, informations sur la révision du SCOT)
- Suivi des contentieux liés au SCOT et accompagnement par un cabinet juridique
- Suivi et mise à jour du site internet
- Accueil, suivi du courrier, des mails et des appels téléphoniques

> PRESTATIONS SOCIALES ACCORDÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE

- Adhésion et participation au COSD66 depuis septembre 2009 ;
- Attribution de tickets restaurant depuis décembre 2009 ;
- Participation à la prévoyance santé depuis mars 2022 ;
- *Participation à la garantie maintien de salaire à partir du 1er janvier 2025.*

4 LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE

Invitation du Syndicat mixte aux réunions : (X) = représentation du SM à la réunion.

> L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET DES COMMUNES

Suivi et avis sur des procédures et autorisations d'urbanisme

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS D'ÉLABORATION/RÉVISION DE PLU/PLUI

Association du Syndicat mixte à :

- L'élaboration du PLUi de Perpignan Méditerranée et du PLUi des Aspres ;
- L'élaboration du PLU de la commune de Corneilla la Rivière ;
- La révision du PLU de Fourques, du PLU de Trouillas, du PLU de Thuir, du PLU de Corneilla del Vercol et du PLU d'Ille sur Têt.

CONSULTATION ET AVIS RENDUS SUR DES PLU/PLUI

Demande d'avis sur :

- Le projet d'élaboration du PLU de Cassagnes réceptionné le 6 décembre 2017 (avis favorable du Comité Syndical du 14 février 2018)
- Le projet de révision du PLU arrêté de Brouilla réceptionné le 23 octobre 2023 (avis tacite)
- Le projet de révision du PLU arrêté de Trouillas réceptionné le 23 octobre 2023 (avis tacite)
- Le projet d'élaboration du PLU arrêté de Corneilla la Rivière. 1^e demande réceptionnée le 24 septembre 2019 (avis favorable du Comité Syndical du 17 octobre 2019). 2^e demande réceptionnée le 9 novembre 2023 (avis tacite)
- Le projet de révision de PLU arrêté de Thuir réceptionné le 11 avril 2024 (avis favorable avec réserves du Comité Syndical du 2 juillet 2024)

DOSSIERS DE MODIFICATION DE PLU RÉCEPTIONNÉS ET EXAMINÉS

2018 : 15 dossiers / 2019 : 17 dossiers (dont 2 concernant des communes voisines) / 2020 : 10 dossiers (dont 1 concernant une commune voisine) / 2021 : 11 dossiers dont 1 concernant une commune voisine) / 2022 : 13 dossiers / 2023 : 12 dossiers (dont 1 concernant une commune voisine) / 9 dossiers (dont 1 concernant une commune voisine) :

- 7 Mai 2018 : courrier d'observations du Président sur le projet de Modification n°1 du PLU de Saint Cyprien
- 17 Octobre 2018 : courrier d'observations du Président sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint Nazaire
- 21 Octobre 2021 : observation émise par le Bureau sur le projet de Modification n°1 du PLU de Cases de Pène.

PARTICIPATION À DES RÉUNIONS CONCERNANT DES PROCÉDURES DE DÉCLARATION DE PROJET (DP), DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ET AVIS RENDUS

2018

- Réunion d'examen conjoint du 17 mai 2018 (X) à la procédure de DUP relative au projet d'aménagement de la ZAC golfique de Villeneuve de la Raho et portant MEC du PLU de la commune.
- Réunion d'examen conjoint le 17 mai 2018 (X) sur la procédure de DUP relative au projet d'extension de la ZAE la Mirande à Saint Estève et portant MEC de la commune.
- Réunion d'examen conjoint du 24 septembre 2018 (X) sur la procédure de DP relative à la création d'un hôtel et d'un village de vacances sur Perpignan et portant MEC du PLU et du SCOT
- Deux réunions d'examen conjoint du 16 mai et du 24 octobre 2018 (X) sur la procédure de DP n°2 du PLU de Banyuls dels Aspres pour permettre l'implantation d'un projet photovoltaïque.
- Trois réunions d'association (2018-2019) du Syndicat mixte (X) à la procédure de DP valant MEC du PLU de Cases de Pène pour permettre la création d'un parc animalier (Ecozonía).

2019

- Réunion d'examen conjoint du 15 février 2019 (X) sur la procédure de DP n°2 d'Ille sur Têt pour permettre un projet de centrale photovoltaïque au sol.

2021

- Réunions d'examen conjoint du 25 novembre 2021 et du 31 janvier 2022 (X) sur la procédure de DP valant MEC du PLU de Saint Feliu d'Avall pour permettre la création d'un parc photovoltaïque au sol.

4

LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE

2022

- Réunion d'examen conjoint du 26 janvier 2022 sur la procédure de DP n°1 du PLU de Villemolaque pour permettre la création d'un parc photovoltaïque au sol.
- Réunions d'association du Syndicat mixte (X) à la procédure de DUP valant MEC du PLU de Rivesaltes et du SCOT pour permettre l'implantation d'un centre pénitentiaire sur Rivesaltes (avis favorable rendu par le Comité Syndical du 20 mars 2023 sur la MEC du SCOT)
- Réunion d'examen conjoint le 8 novembre 2022 (X) sur la procédure de DP valant MEC du PLU de Rodès pour permettre la création d'un parc photovoltaïque au sol.

2023

- Réunion d'examen conjoint le 26 avril 2023 (X) sur la DP n°2 valant MEC du PLU de Montescot portant sur la création d'une ZAC.
- Réunion d'examen conjoint le 26 mai 2023 (X) sur la DP n°1 valant MEC du PLU de Montescot concernant l'extension de la ZAE.
- Avis favorable sur un projet de DUP pour la création d'une ZAC (Asparrots) sur Torreilles rendu par le Comité Syndical le 20 mars 2023.

CONSULTATION ET AVIS ÉMIS SUR DES PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ET PERMIS D'AMÉNAGER (PA)

2018 : 2 permis de construire et 1 permis d'aménager réceptionnés

- Un PC sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Banyuls dels Aspres (avis tacite)
- Un PC sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Ille sur Têt (avis tacite)
- Un PA sur la création d'un parc animalier ECOZONIA à Cases de Pène (avis tacite)

2019 : 2 permis de construire réceptionnés

- Un PC sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol à Banyuls dels Aspres (avis favorable du Comité Syndical du 17 octobre 2019)
- Un PC sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Perpignan (avis favorable du Comité Syndical du 17 octobre 2019)

2020 : 4 permis de construire et 1 permis d'aménager réceptionnés

- Un PC sur l'implantation de deux centrales photovoltaïques au sol à Villemolaque (avis favorable du Comité Syndical du 23 mars 2021)
- Un PC sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Corbère les Cabanes (avis tacite)
- Un PC sur la construction d'un ensemble immobilier regroupant des logements et du commerce à Saint Estève (avis simple sans observations du Président en date du 8 juin 2020)
- Un PC sur la construction d'un centre automobile et de locaux commerciaux à Cabestany (avis simple avec observations du Président en date du 18 décembre 2020)
- Un PA sur l'implantation d'un lotissement à Tresserre (avis tacite)

2021 : 7 permis de construire réceptionnés

- Deux PC sur la construction de deux centrales photovoltaïques à Villemolaque (avis favorable du Comité Syndical du 23 mars 2021)
- Un PC sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Saint Feliu d'Avall (avis tacite)
- Un PC sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Villemolaque (avis tacite)
- Un PC sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Saint Estève (avis tacite)
- Trois PC à Saint Estève concernant l'implantation d'une halle gourmande, la création de locaux commerciaux avec salle de sport et bureaux, et la création de locaux et d'entrepôts artisanaux (avis simple du Président avec observations sur la création d'une halle gourmande en date du 22 novembre 2021)

2022 : 3 permis de construire et 2 permis d'aménager réceptionnés

- Un PC sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Rodès (avis tacite)
- Un PC sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Perpignan (avis tacite)

- Un PC sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Perpignan (avis simple du Président en date du 29 juin 2022 mentionnant l'incompatibilité du projet avec le SCOT en vigueur)
- Un PA sur la construction d'une opération d'aménagement à destination d'habitat à Rivesaltes (avis simple avec observations du Président en date du 13 septembre 2022)
- Un PA sur la création d'un lotissement prévoyant l'implantation d'activités spécialisées, de commerces et services tertiaires à Rivesaltes (avis simple sans observations du Président en date du 13 septembre 2022)

2023 : 2 permis de construire réceptionnés

- Un PC sur l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol à Saint Hippolyte (avis simple sans observations du Président du 2 mai 2023)
- Un PC sur la création d'un bâtiment accueillant du commerce et d'un centre automobile à Cabestany (avis simple avec observations du Président du 25 mai 2023)

2024 : 5 permis de construire réceptionnés :

- Un PC sur l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol à Perpignan (avis simple sans observations du Président du 25 juin 2024)
- Un PC sur la construction de persiennes agrivoltaïques à Ponteilla (avis simple sans observations du Président du 5 novembre 2024)
- Un PC sur la construction d'un parc solaire au sol à Saint Hippolyte (avis favorable du Comité Syndical du 19 décembre 2024)
- Un PC sur la construction d'un parc solaire au sol à Villemolaque (avis favorable avec une réserve du Comité Syndical du 19 décembre 2024)
- Un PC sur la construction d'un bâtiment accueillant du commerce et des entrepôts à Cabestany (avis simple avec observations du Président du 12 décembre 2024)

> LA PARTICIPATION À DIVERSES COMMISSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

A. RÉUNIONS POLITIQUES

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF) DES PO

2018 : 3 réunions - 6 février 2018 (X), 11 juillet 2018, 7 décembre 2018 (X)

2019 : 8 réunions - 15 février 2019(X), 28 mars 2019 (X), 15 avril 2019 (X), 8 juillet 2019, 18 septembre 2019 (X), 16 octobre 2019, 27 novembre 2019

2020 : 7 réunions - 6 février 2020 (X), 10 juin 2020 (X), 22 juillet 2020 (X), 8 septembre 2020 (X), 2 octobre 2020 (X), 10 novembre 2020 (X), 18 décembre 2020

2021 : 6 réunions - 28 janvier 2021 (X), 13 avril 2021 (X), 22 juillet 2021 (X), 22 septembre 2021, 9 décembre 2021 (X), 13 décembre 2021

2022 : 9 réunions - 27 janvier 2022 (X), 15 mars 2022 (X), 21 avril 2022 (X), 16 juin 2022 (X), 7 juillet 2022, 19 septembre 2022 (X), 20 octobre 2022, 24 novembre 2022, 15 décembre 2022 (X)

2023 : 12 réunions - 12 janvier 2023 (X), 16 février 2023, 24 mars 2023, 6 avril 2023 (X), 25 mai 2023 (X), 29 juin 2023 (X), 3 août 2023, 8 septembre 2023 (X), 19 octobre 2023 (X), 21 novembre 2023, 14 décembre 2023 (X)

2024 : 13 réunions - 16 janvier 2024, 6 février 2024 (X), 7 mars 2024 (X), 4 avril 2024, 26 avril 2024 (X), 22 mai 2024 (X), 6 juin 2024 (X), 2 juillet 2024 (X), 16 juillet 2024 (X), 12 septembre 2024 (X), 3 octobre 2024 (X), 7 novembre 2024 (X), 5 décembre 2024

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) DES PO (AVEC DÉCISION DE LA COMMISSION)

2018 2 réunions (4 dossiers)

- 24 janvier 2018 (X) : extension d'un ensemble commercial au Mas Guérido Cabestany (avis favorable) et création d'un commerce par délocalisation au Mas Guérido à Cabestany (décision favorable)
- 13 février 2018 (X) : création d'un ensemble commercial au Polygone Nord à Perpignan (avis favorable) et régularisation d'un ensemble commercial bâti sur l'avenue de la Salanque à Perpignan (décision favorable)

4

LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE

2019 7 réunions (9 dossiers dont un présenté deux fois)

- 14 février 2019 (X) : création de deux bâtiments commerciaux à Montescot (décision favorable)
- 11 avril 2018 (X) : extension d'un supermarché à Saint Estève (décision favorable)
- 17 mai 2018 (X) : création d'un ensemble commercial par régularisation sur le chemin de la Fauceille à Perpignan (décision favorable)
- 13 février 2019 (X) : Création d'un ensemble commercial sur l'avenue d'Espagne (décision favorable) et création d'un centre auto avec transfert d'un drive à l'Espace Polygone à Perpignan (décision favorable)
- 19 février 2019 (X) : création d'un magasin par transfert dans la zone commerciale de l'avenue d'Espagne à Perpignan (décision favorable) et extension d'un magasin à Sainte Marie (décision défavorable)
- 30 avril 2019 (X) : extension d'un centre commercial au Mas Guérido à Cabestany (décision favorable)
- 21 octobre 2019 (X) : création d'un centre auto avec transfert d'un drive à Perpignan, Espace Polygone (décision favorable)

2020 2 réunions (2 dossiers)

- 24 juin 2020 (X) : création d'un ensemble commercial à Canet dans la zone des alizés (décision favorable)
- 25 septembre 2020 (X) : création d'un ensemble commercial par transfert-extension au Soler (décision défavorable)

2021 3 réunions (4 dossiers)

- 3 mars 2021 (X) : création par transfert-extension d'un magasin à Canet zone des Alizés (décision favorable avec réserves)
- 17 mars 2021 (X) : réactivation d'une autorisation commerciale devenue caduque à Pollestres (décision favorable) et extension d'un ensemble commercial au Mas Guérido à Cabestany (décision favorable)
- 26 août 2021 (X) : Extension du supermarché existant et de son drive à Montescot (décision favorable avec réserves)

2022 6 réunions (6 dossiers)

- 25 janvier 2022 (X) : réactivation d'une autorisation commerciale devenue caduque par la création de 4 cellules commerciales à Thuir (décision favorable)
- 18 mai 2022 (X) : extension d'un bâtiment commercial à Ille sur Têt (décision favorable)
- 17 août 2022 (X) : création d'un drive à Perpignan sur l'Avenue d'Espagne (décision favorable)
- 30 septembre 2022 (X) : démolition et reconstruction d'un magasin avec extension de la surface de vente à Rivesaltes, zone Cap Roussillon (décision favorable)
- 2 décembre 2022 (X) : création par transfert-extension de la surface de vente d'un supermarché, avenue Koenig à Perpignan (décision favorable)
- 7 décembre 2022 (X) : extension d'un ensemble commercial à Canet, zone des Alizés (décision défavorable)

2023 3 réunions (3 dossiers)

- 18 avril 2023 (X) : création d'un magasin dans un bâtiment existant à Saint Estève (décision favorable)
- 21 juin 2023 (X) : création d'un magasin dans un ensemble commercial avec extension de la surface de vente à Canet, zone des Alizés (décision favorable)
- 25 septembre 2023 (X) : démolition et reconstruction d'un magasin avec extension de surface de vente à Saint Estève (décision favorable)

2024 3 réunions (3 dossiers)

- 22 février 2024 (X) : extension d'un ensemble commercial du Mas Guérido à Cabestany (décision favorable)
- 19 avril 2024 (X) : création d'un ensemble commercial dans la zone des Alizés à Canet (décision favorable)
- 18 septembre 2024 (X) : extension d'un ensemble commercial situé avenue d'Espagne à Perpignan (décision défavorable)

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE (CDACI)

- 13 janvier 2020 (X) : extension du cinéma Clap Ciné à Canet (avis favorable avec une réserve)

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) ET DE COMITÉS DIVERS

voir point 2

B. RÉUNIONS TECHNIQUES

PÔLE ENR ORGANISÉ PAR LA DDTM

(recueillant les avis techniques d'organismes associés comme le Syndicat mixte sur des projets d'implantation de projets d'énergie renouvelables dans des ENAF en amont des procédures)

Le Syndicat a émis un avis technique sur chaque projet concernant sur le territoire du SCOT PR et présenté en réunion du Pôle EnR.

2018 : 2 réunions - 2 février 2018 (3 dossiers sur le SCOT PR), 11 juin 2018 (3 dossiers sur le SCOT PR)

2019 : 1 réunion - 4 décembre 2019 (2 dossiers sur le SCOT PR)

2020 : 2 réunions - 7 juillet 2020 (2 dossiers sur le SCOT PR), 16 décembre 2020 (3 dossiers sur le SCOT PR)

2021 : 4 réunions - 14 janvier 2021 (3 dossiers sur le SCOT PR), 12 avril 2021 (1 dossier sur le SCOT PR), 20 octobre 2021 (1 dossier sur le SCOT PR), 2 décembre 2021 (1 dossier sur le SCOT PR)

2022 : 2 réunions - 18 mars 2022 (4 dossiers sur le SCOT PR), 29 septembre 2022 (1 dossier sur le SCOT PR)

2023 : 4 réunions - 23 janvier 2023 (2 dossiers sur le SCOT PR), 10 juillet 2023 (1 dossier sur le SCOT PR), 27 septembre 2023 (1 dossier sur le SCOT PR), 18 décembre 2023 (1 dossier sur le SCOT PR)

2024 : 4 réunions - 1 février 2024 (2 dossiers sur le SCOT PR), 5 juillet 2024 (2 dossiers sur le SCOT PR), 17 octobre 2024 (2 dossiers sur le SCOT PR) et 13 novembre 2024 (1 dossier sur le SCOT PR).

> LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS HORS PÉRIMÈTRE DU SCOT

LA FÉDÉRATION DES SCOT ET LE RÉSEAU INTERSCOT OCCITANIE

Le SCOT Plaine du Roussillon est adhérent à cette fédération depuis 2011.

L'Occitanie dispose d'une représentante technique (Christine SANCHEZ du SCOT de Gascogne) et d'un représentant élu (Hervé LEFEBVRE du SCOT de Gascogne).

Par ce biais, les SCOT mènent des réflexions en lien avec le SRADDET, mais également des réflexions nationales sur la consommation d'espaces, le zéro artificialisation nette (ZAN). Ils peuvent également suivre des formations sur des thématiques très variées (aménagement, habitat, littoral, énergies renouvelables...). Chaque année la Fédération organise en partenariat avec un établissement porteur de SCOT les rencontres des SCOT auxquelles l'agent du Syndicat mixte participe régulièrement.

L'agent du Syndicat mixte participe également activement aux réunions techniques organisés par le réseau des SCOT d'Occitanie, membres de la Fédération nationale.

CONFÉRENCE DES SCOT ET CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DU ZAN

La Loi Climat et Résilience du 21 août 2021 a instauré un nouveau calendrier de révision des documents de planification et d'urbanisme à l'échelle régionale, la traduction de la trajectoire ZAN à 2050, et la mise en place d'une Conférence des SCOT à l'échelle régionale.

Cette Conférence des SCOT s'est réunie à toutes les étapes de finalisation du 1er SRADDET et de la modification en cours du SRADDET. Elle réunit en séance plénière les 59 SCOT et 27 EPCI sans SCOT de la Région, et en COPIL une quinzaine d'élus de SCOT de la Région (dans lequel siège le Président du SCOT PR).

Le Président du Syndicat mixte a participé à 4 réunions plénières (deux en 2022, une en 2023 et une en 2024), et à 6 réunions du COPIL (cinq en 2023 et une en 2024).

Même si elle se réunit encore afin de pouvoir échanger avec l'intégralité des territoires de SCOT d'Occitanie, cette Conférence des SCOT a été remplacée par la Conférence régionale de Gouvernance du ZAN créée par la Loi ZAN de juillet 2023.

4 LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE

Cette dernière composée de 65 membres dont 5 représentants de SCOT (dont le Président du SCOT PR) s'est réunie à deux reprises en 2024 pour statuer sur la prise en compte des projets d'envergure nationale et régionale remontés par l'intégralité des territoires d'Occitanie. Le Président a participé aux deux réunions.

INTERSCOT SUD MÉDITERRANÉE

Le SCOT Plaine du Roussillon appartient au réseau InterSCOT Sud Méditerranée constitué en 2018 et composé de 8 SCOT et de 2 agences d'urbanisme (AURCA et AUDR Nîmes et d'Alès). Les différentes structures se sont réunies à six reprises (deux fois en 2018, trois fois en 2019 et une fois en 2022). Le Syndicat mixte en partenariat avec l'AURCA a organisé une rencontre à son siège le 5 octobre 2018.

L'objectif de ce réseau est d'échanger sur les thématiques intéressant les politiques d'aménagement, sur les relations existantes entre chaque territoire bordé par la méditerranée, sur leurs interactions en tant que territoires limitrophes, et sur leurs spécificités et difficultés communes.

Dans le cadre de la modification en cours du SRADDET, l'InterSCOT a réalisé une contribution commune adressé à la Région en octobre 2022.

PARTICIPATION AU SÉNAT SUR L'APPLICATION DU ZAN

Le Sénat a mis en place début 2024 un groupe de suivi de l'application du volet relatif aux politiques de réduction de l'artificialisation des sols de la loi « Climat-résilience » de 2021 et de la loi « ZAN » de juillet 2023. Ce groupe avait pour principal objectif de vérifier la bonne mise en œuvre, dans les territoires, de l'application du régime relatif au ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Le Président du Syndicat mixte a été invité par ce groupe le 26 mars 2024 pour échanger avec les sénateurs sur la prise en compte et la mise en œuvre du ZAN dans le cadre de la révision du SCOT Plaine du Roussillon.

> ÉVOLUTION DU SCOT APPROUVÉ EN NOVEMBRE 2013

- Modification n°1 du SCOT approuvée par le Comité Syndical le 7 juillet 2016. Objectif d'apporter des ajustements limités (corrections d'erreurs mineures et apport de précisions) au schéma. Délibération et notice de présentation disponibles sur le site internet du Syndicat mixte.
- Déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité de la commune de Rivesaltes et du SCOT menée par l'Etat. Procédure prescrite pour permettre l'implantation d'un centre de détention sur la commune de Rivesaltes, et approuvée par arrêté préfectoral le 23 mai 2023. Arrêté préfectoral et dossier de mise en compatibilité du SCOT téléchargeables sur le site internet du Syndicat mixte.

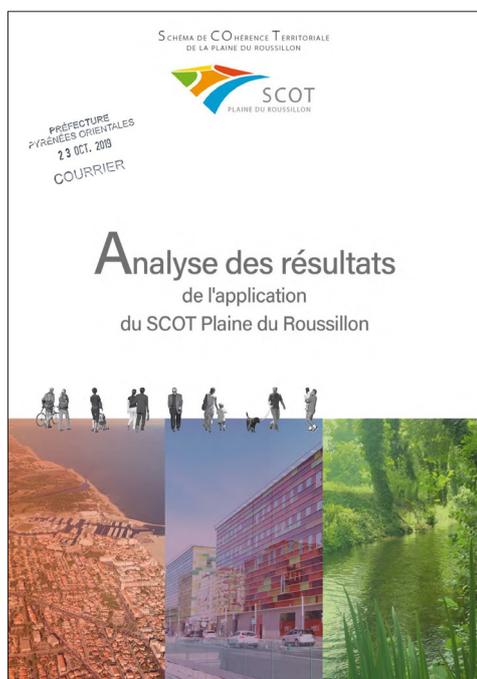


PAGE DE GARDE DE LA MODIFICATION N°1 DU SCOT

> LE BILAN DU 1ER SCOT APPROUVÉ EN 2013

Conformément à l'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme qui impose une analyse des résultats de l'application des SCOT au plus tard six ans après leur approbation, le Comité Syndical a délibéré le 17 octobre 2019 sur l'analyse des résultats de l'application du SCOT de 2013 et sur le maintien du SCOT alors en vigueur en attendant l'approbation de la révision du SCOT qui était en cours à l'époque.

Délibération et rapport sur les résultats de l'application du 1er SCOT disponibles sur le site internet du Syndicat mixte.



PAGE DE GARDE DU BILAN DU 1ER SCOT

> LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Alimentation régulière du site internet :

- Actualisation des informations concernant le Syndicat mixte, les études du SCOT et la concertation,
- Mise en ligne des délibérations prises par le Comité Syndical,
- Mise en ligne des documents de travail à l'attention du Comité Syndical (page avec connexion privée).

Organisation de conférences de presse durant les études de la révision et participation à des articles de presse.



EXTRAITS DU SITE INTERNET DU SYNDICAT MIXTE

5

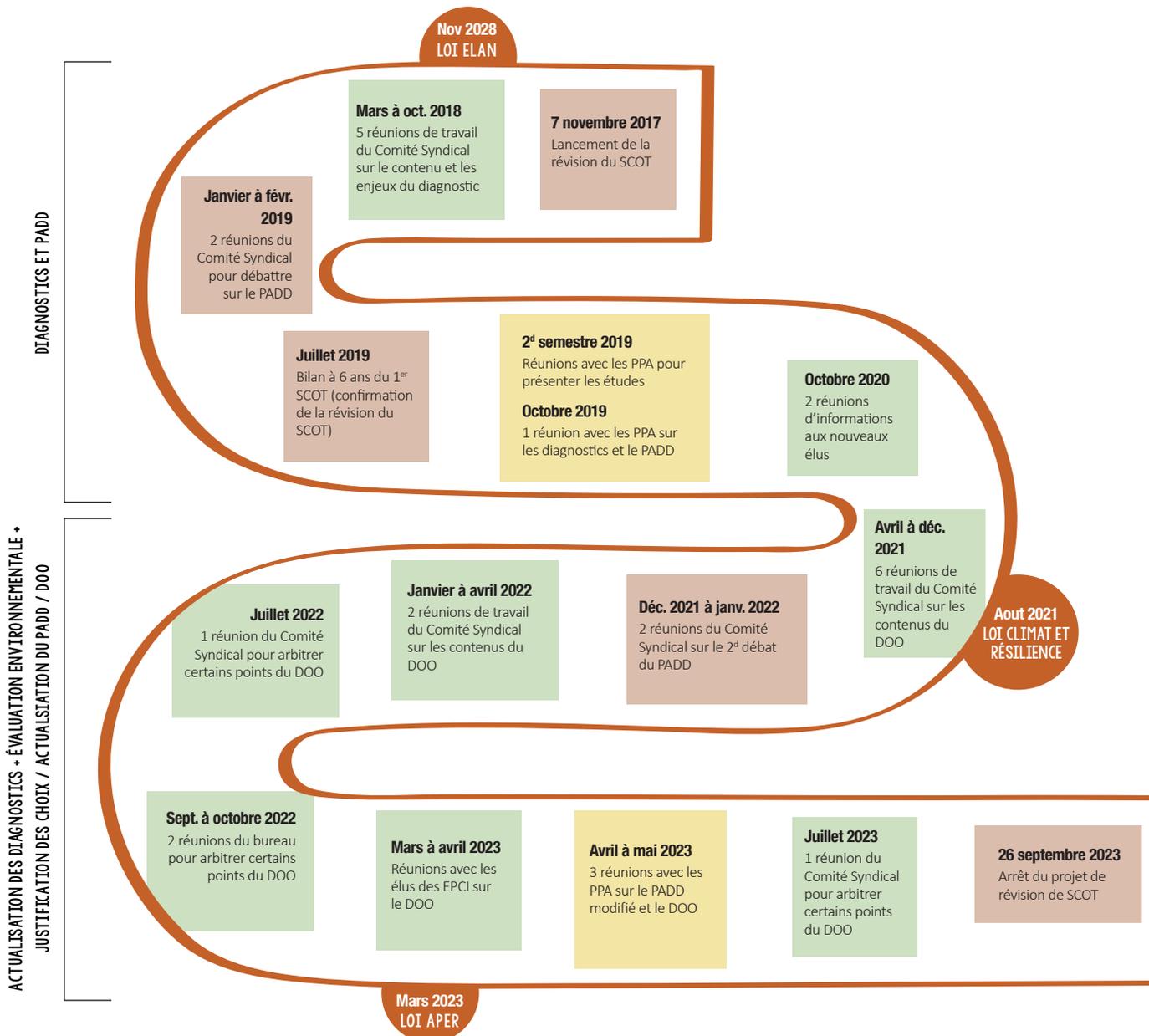
ZOOM SUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU SCOT

La procédure de révision a été approuvée le 2 juillet 2024 après sept années de travaux. Durant cette période, les études ont été « ralenties » en raison de la crise sanitaire traversée liée au COVID, des élections municipales de 2020 qui ont nécessité la réélection des élus du Comité Syndical par les EPCI membres et leur réinstallation.

En août 2021 la loi Climat et Résilience a été promulguée, perturbant l'avancée de la démarche en ayant comme conséquence de revoir la réduction de la consommation d'espaces fixée dans le PADD et une partie du projet avec les élus. La loi d'accélération des énergies renouvelables publiée en mars 2023 a eu comme impact la nécessité de retravailler les orientations dans cette thématique.

> LA PROCÉDURE DE LA PRESCRIPTION À L'ARRÊT DU PROJET

De novembre 2017 à septembre 2023 : nombreux échanges et réunions techniques avec les organismes associés à la démarche SCOT (EPCI, communes, Syndicats mixtes de bassin versant, DDTM, Conseil départemental, Conseil régional, Parcs, etc.). Cela représente par exemple une vingtaine de réunions avec les services de l'État.

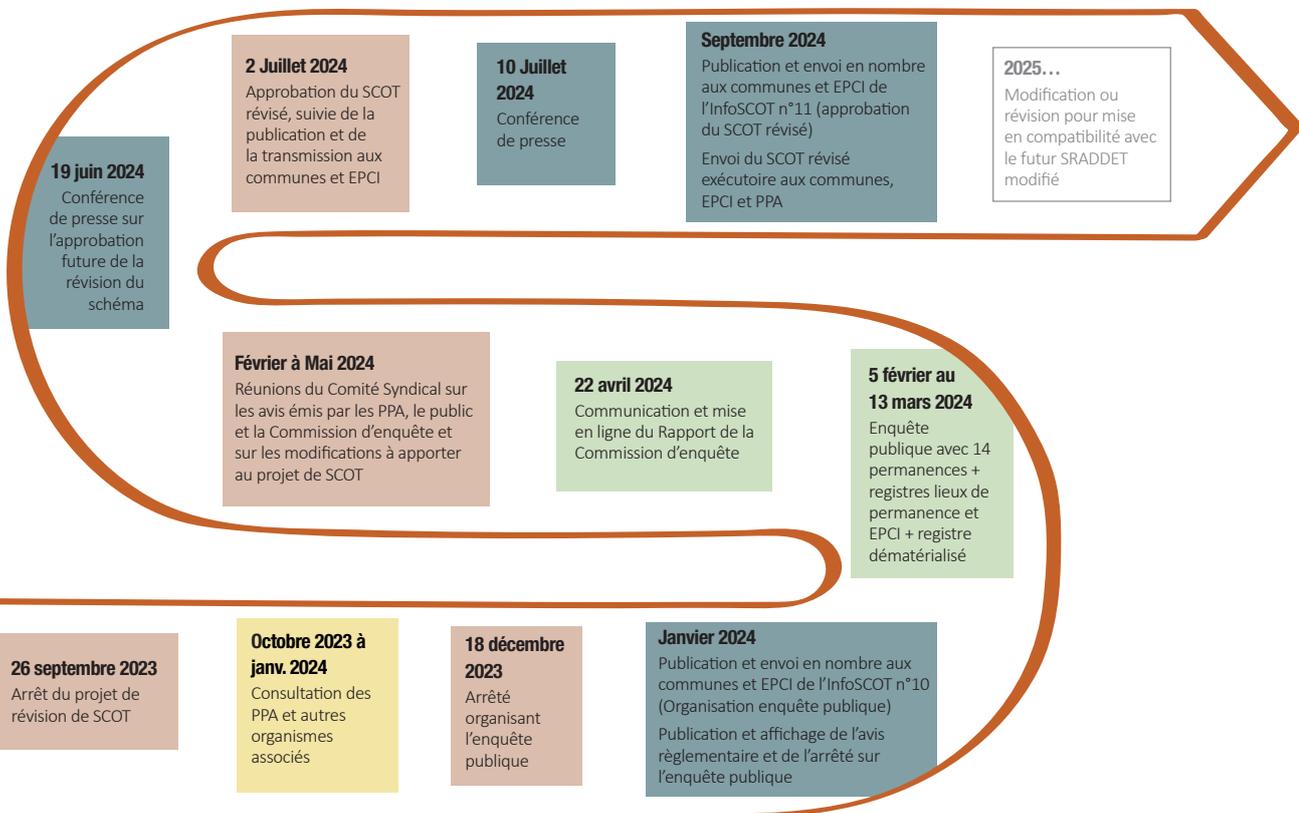


LA CONCERTATION MISE EN ŒUVRE DE LA PRESCRIPTION À L'ARRÊT DU PROJET

Plus d'infos ? : se référer au bilan de la concertation effectué et joint au projet de SCOT arrêté.



> LA PROCÉDURE DE L'ARRÊT À L'APPROBATION DU SCOT RÉVISÉ



5

ZOOM SUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU SCOT

> DOCUMENTS COMPOSANT LE SCOT RÉVISÉ APPROUVÉ

◦ LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Un diagnostic de territoire

comprenant les cahiers suivants :

- Cahier 1 : La place et le rôle du SCOT
- Cahier 2 : Les dynamiques démographiques et l'habitat
- Cahier 3 : Les dynamiques et perspectives économiques
- Cahier 4 : Les déplacements et les mobilités
- Cahier 5 : Les équipements structurants
- Cahier 6 : État Initial de l'Environnement
- Cahier 7 : Le patrimoine bâti et paysager
- Cahier 8 : La déclinaison des lois Littoral et Montagne

La justification des choix pour élaborer le PADD et le DOO

L'évaluation environnementale et résumé non technique

Des annexes

comprenant les cahiers suivants :

- Cahier Espaces de Nature en Ville
- Cahier Patrimoine Bâti Rural

◦ LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

◦ LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

composé des documents suivants :

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Carte de synthèse du Document d'Orientations et d'Objectifs

Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)



➤ DOCUMENTS COMPOSANT LE SCOT RÉVISÉ APPROUVÉ



6

LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

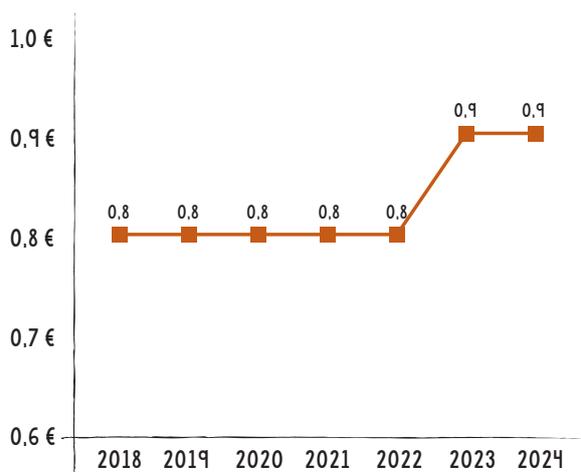
> BUDGETS PRIMITIFS ET RÉALISATIONS ANNUELLES

| | BUDGET PRIMITIF | | COMPTE ADMINISTRATIF | | Résultat / report sur n+1 |
|----------|-----------------|--------------|----------------------|--------------|---------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Fct 2018 | 390 569.55 € | 390 569.55 € | 247 932.77 € | 430 509.45 € | + 182 576.68 € |
| Inv 2018 | 14 465.95 € | 14 465.95 € | 3 987.40 € | 14 465.95 € | + 10 478.55 € |
| Fct 2019 | 454 338.28 € | 454 338.28 € | 280 140.29 € | 454 127.07 € | + 173 986.78 € |
| Inv 2019 | 12 045.30 € | 12 045.30 € | 4 079.91 € | 12 045.30 € | + 7 965.39 € |
| Fct 2020 | 445 467.58 € | 445 467.58 € | 271 548.29 € | 447 213.36 € | + 175 665.07 € |
| Inv 2020 | 8 972.99 € | 8 972.99 € | 6 262.10 € | 8 972.99 € | + 2 710.89 € |
| Fct 2021 | 452 281.87 € | 452 281.87 € | 278 564.19 € | 500 118.41 € | + 221 554.22 € |
| Inv 2021 | 8 271.39 € | 8 271.39 € | 5 419.53 € | 3 767.61 € | - 1 651.92 € |
| Fct 2022 | 500 732.70 € | 500 732.70 € | 308 994.11 € | 502 244.14 € | + 193 250.03 € |
| Inv 2022 | 23 022.42 € | 23 022.42 € | 7 100.42 € | 3 396.24 € | - 3 704.18 € |
| Fct 2023 | 501 321.75 € | 501 321.75 € | 312 009.72 € | 497 780.00 € | + 185 770.28 € |
| Inv 2023 | 24 176.08 € | 24 176.08 € | 23 810.88 € | 5 386.87 € | - 18 424.01 € |
| Fct 2024 | 480 176.77 € | 480 176.77 € | 416 233.25 € | 480 255.68 € | + 64 022.43 € |
| Inv 2024 | 24 499.65 € | 24 499.65 € | 22 999.65 € | 23 619.27 € | + 619.62 € |

> COTISATION DES EPCI MEMBRES ENTRE 2018 ET 2024

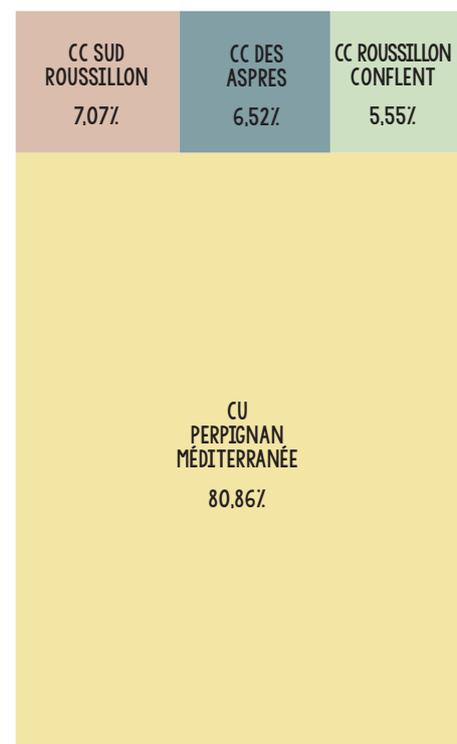


Le budget du Syndicat mixte est alimenté par les cotisations des 4 EPCI membres.



LA COTISATION ANNUELLE PAR HABITANT

LE TAUX DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE CHAQUE EPCI



> ESTIMATION DU COÛT ET FINANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU SCOT

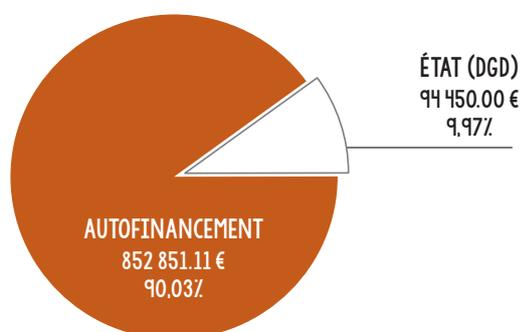
| | PRESTATAIRES | PÉRIODE | COÛT TOTAL |
|---|---|-------------------------------|---------------------|
| Élaboration des documents du SCOT (cahiers thématiques, PADD), animation des réunions de travail, supports de concertation, formalisation du dossier de SCOT révisé... | AURCA (contribution au programme partenarial d'activités / convention) | Novembre 2017 à décembre 2024 | 710 000.00 € |
| Une employée CDD sur 6 mois (cartographie et fiches projets) | Mme MASSAT | Mars à Septembre 2020 | 17 600.00 € |
| Stagiaires | Universitaires | Janvier 2018 à Décembre 2024 | 11 668.00 € |
| Publicités (annonces légales obligatoires sur procédure révision, info sur réunions publiques et enquête publique) | Indépendant et Semaine du Roussillon | Novembre 2017 à décembre 2024 | 17 767.41 € |
| Modernisation du Site internet (hors maintenance) | Help Informatique, AURCA | 2020 et 2021 | 800.00 € |
| Honoraires avocats | Le cabinet d'avocats CHICHET-HENRY-PAILLES- GARIDOU-RENAUDIN | Janvier 2018 à décembre 2024 | 126 000.00 € |
| Duplication documents, envois divers, séminaires de travail (PPA, élus, Comité Syndical), organisation de l'enquête publique (réalisation et dépôt des dossiers, commission d'enquête, ...) | La Poste - Photocopies - Traiteur - Fournitures administratives et alimentaires - Réalisation et reproduction documents - Registre dématérialisé, ... | Janvier 2018 à décembre 2024 | 63 465.70 € |
| Total | | | 947 301.11 € |

Les dépenses effectuées dans le cadre de la révision du SCOT relève de la section de fonctionnement.

L'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) accompagne le Syndicat mixte dans l'élaboration du SCOT via une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le statut particulier des agences d'urbanisme étant inscrit dans le Code de l'Urbanisme, l'adhésion à ce type de structure et la réalisation d'études dans le cadre du programme partenarial d'activités ne relèvent pas du champ concurrentiel, d'où une participation au programme partenarial relevant des dépenses de la section de fonctionnement.

FINANCEMENT DE LA RÉVISION DU SCHÉMA





7

LES PERSPECTIVES APRÈS LA RÉVISION DU SCHÉMA

Le SCOT révisé ayant été approuvé, le Syndicat mixte va se consacrer à l'application du nouveau schéma. Il se tient à disposition des communes et EPCI pour les accompagner dans leur procédure d'élaboration / révision de PLU / PLUi afin d'articuler leur document avec le SCOT révisé.

La prescription d'une modification ou d'une révision du SCOT sera engagée courant 2025, selon la nécessité de mettre le schéma en compatibilité avec le futur SRADDET en cours de modification. La Région Occitanie vise l'approbation de son schéma modifié pour le second semestre 2025.

Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2024



- LE SITE INTERNET
www.scot-roussillon.fr
- CONTACTER LE SYNDICAT MIXTE
9 Espace Méditerranée
6^e étage
66000 PERPIGNAN
04 68 37 79 52
scotplaine-roussillon@orange.fr